

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture
de l'Agro-alimentaire et de la
Souveraineté alimentaire

Arrêté

PORTANT FINANCEMENT DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR L'ANNEE 2026

la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-1, D.800-3, D.800-4, D.800-5 et R.822-1 ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Vu l'accord cadre pour la mise en œuvre du plan national de durabilité du vignoble du 23 Juin 2025 ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2021-722 du 30/09/2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;

Vu le Grant agreement Project 101197332 – AgData ;

Vu la convention-cadre relative à la mise en œuvre des appels à projets du Partenariat européen « Agriculture of Data » pour les années 2026 et 2027 ;

Arrête :

Article 1^{er}

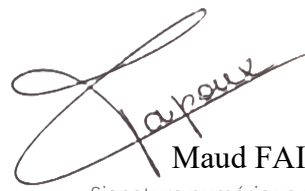
Le programme de projets s'inscrivant dans le cadre du partenariat européen « Agriculture of Data », sélectionnés sous forme d'un appel à projets européen, et opéré par l'Agence de Services et de Paiement pour le financement des lauréats français, est approuvé pour l'année 2026, pour un concours financier maximum du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire de 1 000 000,00 €.

Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 26 octobre 2026

Pour la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
et par délégation :
La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche,


Maud FAIPOUX
Signature numérique 